

**Comité syndical  
du lundi 28 novembre 2011 à 17 h 30  
COMPTE RENDU**

**Membres présents :**

**Titulaires :** Paul MINSSIEUX, Jean Marc PECOLLET, Olivier MARTEL, Michel OZIOL, Michel RUBAN, Daniel DELABRE, André DARTOIS, Bernard SERVANIN, Françoise GAUQUELIN, Christian GALLET, Alain CORBIERE, Christian FROMONT, Gérard FAURAT, Claude LASCOMBE, Michel BONNARD, Max OLLAGNIER, Gérard GRANGE, Danièle MORRETTON, Charles JULLIAN, Roger VIVERT, Gérard GRANADOS,

**Suppléants :** Martine RIBEYRE, Bernard CHATAIN,

**Membre titulaire ayant donné pouvoir :** Jean Paul CLEMENT, pouvoir à Paul MINSSIEUX,

**Membres excusés :**

**Titulaires :** Paul ROCHEFORT, Pierre THIZY,

**Suppléants:** Daniel VAUGE, André CLARON,

**Membres absents :**

**Titulaires :** Jean Louis GERGAUD, Serge GRANJON, Alain BADOIL,

**Suppléants :** Martine LALAUZE, Michel NAVISE, Maurice GUERRIERI, Pierre PERROUD, Michel GAUDIN, Brigitte D'ANIELLO ROSA, René BALME, Catherine DI FOLCO, Catherine MURAT, Georges GLAS, Thierry BADEL, Anthony CARRA, Roland MONTSERRET, Marius BESSON, Jean Claude CHAMBE, Gérard AUFRAY, Yves GAVAULT, Pascal BRUCHON, Sylvie VILLARD, Anie BOISSY, Marc MIOTTO, Lorraine BOYER, Guy LHOPITAL.

**Techniciens présents :**

Stéphanie SPACAGNA, Christelle FARGEAS, Frédéric MARGOTAT, Sébastien LAURENT, Rémi MOIRET.

**Technicien excusé :**

Jean Marie CHAUCHOT, Receveur syndical

**Ordre du jour :**

- Adoption du compte-rendu du dernier comité syndical,
- Approbation du contrat pluriannuel avec le Département du Rhône,
- Demande de subvention du système d'alerte de crues auprès du Département du Rhône,
- Demande de subvention pour les travaux de protections locales contre les crues trentennales 2011 auprès du Département du Rhône,
- Demande de subvention pour le programme d'entretien et de restauration des cours d'eau 2011 auprès du Département du Rhône,
- Demande de subvention pour les travaux sur Saint-Maurice-sur-Dargoire, pont du Charvon auprès du Département du Rhône,
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône-Alpes pour le financement des postes 2012,
- Demande de financement du programme communication 2012 auprès de l'Agence de l'Eau,
- Plans d'actions de Prévention des Inondations (PAPI),
- Adoption du règlement du concours EDD,
- Point sur l'indemnité de conseil du Receveur,
- Taux de cotisations au CNFPT,
- Questions diverses...

Le quorum étant atteint, M. Minssieux ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. *(déroulement du comité distribué en séance et transmis aux absents)*

M. Minssieux s'excuse auprès des élus de son absence à la réunion de ce matin concernant la présentation finale de l'étude des pollutions domestiques, industrielles et urbaines.

M. Corbière tient à faire remarquer le peu d'élus présents à cette réunion (7 élus).

Mme Spacagna indique que le compte rendu sera mis en ligne sur l'intranet du syndicat.

## **1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 29 septembre 2011**

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 29 septembre 2011.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

**Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité du 29 septembre 2011.**

## **2. Approbation du contrat pluriannuel avec le Département du Rhône (diapo 2)**

M. MINSSIEUX rappelle aux délégués que le taux de subvention du Département du Rhône est passé de 29 % à 10 %.

Mme Spacagna indique que l'enveloppe du précédent contrat était quasi-totalement affectée aux travaux de protections locales contre les crues. La baisse du taux permet d'inscrire de nouvelles opérations.

Elle fait le point sur les opérations inscrites à ce contrat :

- 1- la poursuite des travaux de protections locales contre les crues trentennales dans les zones urbaines des communes de Givors, Grigny, Montagny et Brignais,
- 2- une analyse coût-bénéfice et le démarrage des études préalables nécessaires à la réalisation d'ouvrages écrêteurs de crues permettant d'améliorer le niveau de protection des communes inondées à une crue de l'ordre de la crue centennale (décembre 2003),
- 3- la mise en place d'un système de surveillance hydrologique et d'alerte de crues,
- 4- l'aménagement du ruisseau de Chassagne à Thurins,
- 5- des travaux d'entretien et de restauration des berges dans le cadre du plan de gestion 2009-2015 élaboré en partenariat avec l'ex-CATER,
- 6- des travaux de restauration de cours d'eau nécessaire à la stabilisation d'ouvrages d'art,
- 7- des travaux de restauration physique et morphologique sur les cours d'eau du bassin versant,
- 8- l'étude de l'impact des retenues collinaires sur la qualité de l'eau,
- 9- la mise en œuvre d'une politique d'acquisitions foncières.

M. Minssieux rappelle que le taux de subvention baissant, il a été inscrit au contrat pluriannuel les actions envisageables, même si elles ne sont pas encore actées, pour s'approcher au maximum de l'enveloppe du précédent contrat.

M. Servanin indique que dans le cadre du DOB qui aura lieu au prochain comité, ce qui sera présenté pour le budget 2012 entraîne une augmentation des contributions des communes de l'ordre de 4 %. Les conséquences pour 2013 seront également présentées.

M. Minssieux indique que le syndicat a peut-être une opportunité pour contracter l'emprunt de 311 000 € inscrit au budget 2011 au taux de 4,51 % ; le dossier sera monté d'ici fin 2011, compte tenu du fait que les banques à l'heure actuelle se montrent « frileuses ». Il pense que si le dossier est accepté, il faut le souscrire.

M. Oziol précise que la durée maximum sera de 15 ans pour les prochains emprunts.

M. Faurat pense qu'il est raisonnable de finir les programmes en cours, et d'attendre d'avoir la certitude de pouvoir contracter les emprunts avant d'engager les nouveaux programmes.

M. Faurat précise que l'enveloppe du précédent contrat était de 227 000 € par an, et que sur le nouveau contrat pluriannuel est de 170 000 € par an.

En réponse à M. Vivert, Mme Spacagna indique qu'il est possible d'obtenir d'autres subventions, notamment sur les travaux de protections locales par l'Etat.

M. Minssieux précise que sur certains travaux on peut passer de 25 à 50 % de subventions, ces taux sont subordonnés au PPRI des communes.

Mme Spacagna rappelle que pour le SMAGGA le montant de la subvention accordée par le Département est calculé en appliquant le taux au montant de la dépense subventionnable sans déduction du taux des autres subventions, pour l'instant.

M. Minssieux propose l'adoption de la délibération concernant le contrat pluriannuel avec le Département du Rhône 2011-2013.

### **Adoption à l'unanimité.**

*Départ de M. Martel*

### **3. Demande de subvention pour le système d'alerte de crues auprès du Département du Rhône (diapo 3)**

M. Delabre indique que 5 points de mesures ont été retenus, la principale difficulté est l'alimentation électrique de ces points de mesures.

Le budget prévisionnel comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre est de 137 000 € HT, soit 110 000 € uniquement de travaux, et le financement du Département est de 10 % du montant des travaux, soit 11 000 € de subvention.

Il est précisé que la société qui mettra en place le système peut également s'occuper de récolter les informations et de nous les retransmettre.

M. Vivert souhaite que le barrage de Thurins soit équipé, puisque dans le cadre d'une installation par le SMAGGA, la commune peut obtenir des financements, 10 % du Département et 40 % de l'Etat.

En réponse à M. Gallet, les 5 points retenus sont :

- Artilla, en amont de Thurins à proximité de la confluence avec le Garon.
- Messimy/Soucieu, sur le Garon.
- Brignais, sur le Garon.
- Montagny, sur le Garon.
- Sur le Mornantet.

En réponse à M. Ollagnier, il est précisé qu'il a été cherché en priorité des lieux facilitant l'alimentation électrique.

Mme Spacagna indique qu'on est dans l'attente du chiffrage du coût de fonctionnement du système.

M. Vivert souhaite que le système d'alerte du barrage de Thurins soit intégré dans ce programme et demande à participer aux réunions techniques sur ce thème.

En réponse à M. Lascombe qui demande à la charge de qui sera le jaugeage des stations si des données sont fournies à l'Etat, Mme Spacagna indique que ce coût serait en principe à la charge du SMAGGA, mais qu'il faudra voir la possibilité de demander une participation à l'Etat.

En réponse à M. Gallet, M. Minssieux indique qu'il faut remplacer les anciennes méthodes de gestion humaine par des données techniques, car beaucoup de questions se posent toujours au moment de donner l'alerte qui doit être déclenchée au moment opportun.

Mme Gauquelin pense également que ce système aide à la gestion d'un bassin, notamment dans la protection des personnes, mais aussi pour l'acquisition de données de référence.

M. Faurat indique que des points de mesures de débits existent au SYSEG, et donnent entière satisfaction. Il fait état d'un incident ce jour, en lisant les mesures au poste de Loire sur Rhône, où il n'y avait pas d'eau, ce qui a permis de réagir rapidement et donc le système a permis de pallier ce problème immédiatement.

M. Vivert précise que jusqu'à présent on a pu intervenir grâce à la simple surveillance humaine, mais les événements depuis quelques années, deviennent plus inattendus et plus violents.

Mme Spacagna pense que d'avoir des données précises permettrait de mieux anticiper l'alerte. Mme Gauquelin indique qu'en effet les données sont très utiles, une demi-heure de gagnée sur l'alerte est très important.

M. Jullian indique que le principe de précaution est important, il y a risque de pertes humaines, avec la responsabilité des communes, et qu'il s'agit d'un outil indispensable..

M. Pecollet estime également que les crues dites « exceptionnelles » sont de plus en plus fréquentes.

M. Minssieux propose l'adoption de la délibération concernant la demande de subvention pour le système d'alerte de crues auprès du Département du Rhône.

**Adoption à l'unanimité.**

**4. Demande de subvention pour les travaux de protections locales contre les crues trentennales 2011 auprès du Département du Rhône (diapo 4)**

M. Minssieux rappelle que, dans le cadre du contrat pluriannuel 2011-2013 voté au BP 2011, les travaux de protections locales contre les crues trentennales doivent se poursuivre sur les communes de Grigny, Brignais et Montagny. Le cout prévisionnel des travaux restant à réaliser est de 965 000 € HT pour l'année 2011, 1 250 000 € HT pour 2012 et 930 000 € HT pour 2013.

Ces travaux peuvent être financés pour le programme 2011 à hauteur de 10 % par le Département, soit une subvention de 96 500 € et à hauteur de 25 % par l'Etat, soit une subvention de 241 250 €.

En réponse à M. Corbière qui indique qu'auparavant les travaux étaient subventionnés à 29 % par le Département, Mme Spacagna précise que le syndicat a tenté d'obtenir une subvention exceptionnelle, pour compenser la diminution de l'enveloppe globale du contrat, mais que la demande n'a pas abouti, le contrat est bloqué à cause des prochaines élections cantonales.

En réponse à Mme Morretton, M. Minssieux indique que les travaux sont réalisés à 50 %.

M. Minssieux propose l'adoption de la délibération sollicitant le financement par le Département du Rhône pour les travaux de protections locales contre les crues trentennales pour 2011.

**Adoption à l'unanimité.**

**5. Demande de subvention pour le programme d'entretien et de restauration des cours d'eau pour 2011 auprès du Département du Rhône (diapo 5)**

Ces travaux peuvent également être financés dans le cadre du contrat pluriannuel 2011-2013 par le Département hauteur de 10 %. Le montant prévisionnel est de 33 500 € HT soit une subvention de 3 350 €.

M. Minssieux propose l'adoption de la délibération sollicitant la demande de subvention pour le programme d'entretien et de restauration des cours d'eau pour 2011 auprès du Département du Rhône.

**Adoption à l'unanimité.**

**6. Demande de subvention pour les travaux sur Saint-Maurice-sur-Dargoire, pont du Charvon auprès du Département du Rhône (diapo 6)**

Il s'agit de travaux programmés sur un ouvrage d'art menacé par des phénomènes d'érosion et d'incision du lit et des berges, au niveau du pont du Charvon à St Maurice sur Dargoire.

Le cout prévisionnel des travaux est de 36 000 € HT, financé à 10 % par le Département, d'où une subvention de 3 600 €, et cofinancé par la commune à hauteur de 6 500 € HT.

M. Minssieux propose l'adoption de la délibération sollicitant la demande de subvention pour les travaux sur Saint-Maurice-sur-Dargoire, pont du Charvon auprès du Département du Rhône.

**Adoption à l'unanimité.**

## **7. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône-Alpes pour le financement des postes 2012 (diapo 7)**

Mme Spacagna rappelle les financements possibles par poste :

### **Chargée de mission :**

Agence de l'Eau RM&C	dépense subventionnable 65 000 €, taux 50 % soit une subvention maximum de 32 500 €
Région Rhône-Alpes	dépense subventionnable 60 000 €, taux 40 % soit une subvention maximum de 24 000 €

### **Technicien de rivière :**

Agence de l'Eau RM&C	dépense subventionnable 56 000 €, taux 50 % soit une subvention maximum de 28 000 €
Région Rhône-Alpes	dépense subventionnable 60 000 €, taux 40 % soit une subvention maximum de 24 000 €

### **Assistant à la chargée de mission :**

Agence de l'Eau RM&C	aide forfaitaire de 14 000 €
Région Rhône-Alpes	dépense subventionnable 60 000 €, taux 40 % soit une subvention maximum de 24 000 €

### **Chargé de communication (poste à temps non complet 70 %) :**

Région Rhône-Alpes	dépense subventionnable 42 000 €, taux 40 % soit une subvention maximum de 16 800 €
--------------------	--

M. Minssieux propose l'adoption de la délibération sollicitant la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône-Alpes pour le financement des postes 2012

### **Adoption à l'unanimité.**

## **8. Demande de financement du programme communication 2012 auprès de l'Agence de l'Eau (diapo 8)**

Monsieur le Président indique que le second contrat de rivière du Garon est en préparation et qu'il est nécessaire dans cette période inter-contrat, d'une part de poursuivre les actions de communication sous maîtrise d'ouvrage syndicale, et d'autre part de préparer le plan de communication du second contrat. Ces actions peuvent être financées dans le cadre du 9ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

M. Jullian indique que le budget du programme communication est constant, et qu'une réelle économie a été faite sur la distribution du journal.

Il tient également à remercier Sébastien Laurent pour son implication lors de la rédaction du rapport d'activité 2010. Ce rapport a eu un excellent retour de la part des élus.

M. Jullian précise qu'il faudra se pencher rapidement sur le plan de communication du 2<sup>nd</sup> contrat de rivière.

M. Minssieux propose l'adoption de la délibération sollicitant la demande de financement du programme communication 2012 auprès de l'Agence de l'Eau.

### **Adoption à l'unanimité.**

## **9. Plans d'actions de Prévention des Inondations (PAPI) - (diapo -9 - 10 - 11 et 12)**

M. Moiret indique que ces programmes d'actions de prévention des inondations existent depuis environ 10 ans (2003), sous la forme d'un contrat passé avec l'Etat, visant à mettre en œuvre des actions pour réduire les conséquences des inondations sur les territoires, à travers une approche globale du risque.

Le cahier des charges est précisé par l'Etat. Le dossier doit comporter :

- Un diagnostic de la situation initiale, avec trois scénarios d'inondation, le recensement des enjeux exposés, le recensement et l'analyse des ouvrages de protection existants, l'analyse des dispositifs existants (cf. diapo 10),
- Une stratégie locale, avec définition des objectifs, moyens disponibles et contraintes (cf. diapo 10),
- Un programme d'actions comportant 7 axes d'action, une analyse coût-bénéfice étant obligatoire pour les actions d'investissement importantes, et le financement de frais de fonctionnement est possible (cf. diapo 11).

Il s'agit donc d'un dossier compliqué à mettre en place, et le choix d'un PAPI d'intention semble le plus opportun. Ce dossier étant un dossier simplifié, qui permet notamment de compléter les données de base en ayant des financements (ex analyse coût-bénéfice, définition de la crue extrême).

Un PAPI d'intention à divers avantages financiers :

- Les zones couvertes par un PPRI approuvé, un financement de 50 % est possible,
- Les zones couvertes par un PPRI prescrit, peuvent prétendre à un financement de 40 %,
- Les zones hors PPRI financement à 25 %,
- les taux sont minorés pour l'endiguement,
- Les études sont financées à 50 %.

Mme Spacagna précise que dans un PAPI d'intention les opérations sont programmées à court terme, et permet donc le financement de petites opérations. Les travaux du Chassagne à Thurins ou le système d'alerte sur le barrage de Thurins pourraient faire l'objet d'une fiche action du PAPI d'intention. Le dossier devra être envoyé au comité de labellisation début 2012.

Mme Spacagna indique également que le PPRI de l'amont du BVG est en cours d'élaboration par les services de l'Etat et devrait être présenté en 2012 et certainement approuvé dans la période de démarrage des barrages, si ce programme est confirmé.

En réponse à M. Lascombe, Mme Spacagna précise que le PPRI est un document d'urbanisme et non un programme d'actions. Il peut contenir, à la marge, quelques prescriptions de travaux, qui concernent par exemple (cas de PPRI du Garon aval) la réduction individuelle de la vulnérabilité quand des travaux sont engagés sur l'habitation. Un PAPI est à la lutte contre les inondations ce qu'un contrat de rivière est à la qualité des milieux aquatiques.

M. Faurat précise que le PPRI est opposable au PLU des communes.

M. Jullian propose de travailler avec Sébastien Laurent pour expliquer aux élus la différence entre le PPRI et le PAPI.

## **10. Adoption du règlement du concours EDD (diapo 13)**

M. Jullian rappelle qu'il s'agit de la réalisation d'un reportage audio ou vidéo de 10 minutes maximum par les classes bénéficiant d'animations scolaires 2011/2012. Un minimum de 4 inscriptions sera nécessaire pour permettre le déroulement du concours.

En réponse à Mme Gauquelin qui s'étonne du peu de succès remporté l'an dernier sur cette proposition de concours, M. Laurent pense qu'il faut un peu de temps pour intégrer ce concours dans les écoles.

Les associations vont être sollicitées afin d'encourager les classes à s'inscrire à ce concours.

Mme Spacagna indique que si quelques classes se mobilisent cette année, l'idée sera lancée.

M. Jullian précise que si ce concours ne marche pas cette année, on ne le proposera plus, il faudra trouver une autre idée pour l'année prochaine.

En réponse à M. Minssieux, M. Laurent indique que 69 classes sont inscrites aux animations cette année, et 5 centres de loisirs.

M. Minssieux souhaite qu'une réflexion soit réengagée sur la durée de l'animation, il faudrait peut-être revenir à 2 ½ journées, et prendre plus de classes.

En réponse à Mme Gauquelin, qui souhaite savoir comment se fait le lien après l'animation, avec le SMAGGA, M. Laurent indique que certains professeurs communiquent par le biais du blog sur le site internet, d'autres par des envois de photos, ou de dessins représentant l'animation et son sujet. Elle pense qu'il faudrait demander une production à rendre au SMAGGA.

M. Jullian rappelle que le choix de 3 ½ journées de formation avait été fait afin de permettre de travailler plus en profondeur, 2 jours pourraient être considérés comme de « l'animation de consommation », alors que 3 jours permettent de lier l'animation au territoire.

M. Ruban trouve positif d'avoir à prioriser les inscriptions, cela permet de sélectionner des classes avec un vrai projet. Il souligne que le concours demande beaucoup de technicité à l'enseignant.

M. Minssieux pense qu'il est important de ne pas remplacer l'instituteur. M. Jullian précise que c'est pour cela que l'on tient à relier l'animation au syndicat et à son territoire.

Les représentants de l'Inspection Académique du Rhône sont également conviés lors des réunions de travail de préparation du programme des animations, du choix des classes retenues.

M. Minssieux propose l'adoption de la délibération concernant l'adoption du règlement du concours.

VOTE POUR : 21

VOTE CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

**Adoption à la majorité.**

#### **11. Point sur l'indemnité de conseil du Receveur (diapo 14)**

M. Minssieux rappelle que le montant de cette indemnité a été adopté par délibération du 19 mai 2010 pour la durée du mandat au taux de 100 %, mais que les élus ont souhaité qu'un bilan annuel soit effectué en Comité Syndical.

M. Minssieux propose de maintenir l'indemnité au taux de 100 % soit 483.22 € brut pour 2011.

La délibération du 19 mai 2010, n'est pas remise en cause par l'assemblée.

#### **12. Taux de cotisations au CNFPT (diapo 15)**

Il s'agit d'une demande de M. Deluga, Président du CNFPT, pour l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de ce taux à 1 %, suite au vote des parlementaires sur la diminution du taux de cotisation des employeurs territoriaux de 1 à 0,9 % à partir de 2012.

M. Oziol indique que les Maires du Rhône lors de leur assemblée ont pris une motion pour rester à 0,9 %. Après échange entre les élus, M. Minssieux conclut que les délégués du SMAGGA ne souhaitent pas délibérer sur ce point.

#### **13. Questions diverses**

M. Jullian informe les délégués de l'invitation faite par la COPAMO pour une réunion concernant la Protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP), à laquelle le SMAGGA était associé. La démarche est menée conjointement par le SOL et le Département.

Les réflexions en cours dans le cadre des PENAP portent sur les espaces agricoles, et les espaces naturels, dont l'enjeu eau fait partie intégrante.

La COPAMO souhaite que le SMAGGA et le CREN coordonnent la réflexion sur les enjeux environnementaux.

Deux réunions sont à prévoir avec les associations environnementales et les contrats de rivière.

*Départ de M. Servanin*

En cas de problème de communication, il serait souhaitable que le SMAGGA fasse le lien entre les différents participants, pour ces enjeux.

M. Oziol indique que le SOL réfléchit sur le périmètre d'actions.

M. Minssieux souhaite que les délégués réfléchissent à la façon dont le SMAGGA pourrait émettre un avis au sein de ces réunions.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

**Le Président  
Paul MINSSIEUX**